



LES ACTES
DE
L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE
DU
CONSEIL INTERNATIONAL
DES RADIOS-TÉLÉVISIONS
D'EXPRESSION FRANÇAISE

Montréal, du 19 au 23 juin 1978

SOMMAIRE

Allocation de bienvenue -----	page 1
Exposé sur le concept d'ensemble -----	5
Procès-verbal des décisions de l'assemblée constituante -----	10
Liste des 31 organismes qui ont adhéré le 21 juin 1978 -----	13
Résolution acceptant d'office les organismes admissibles -----	15
Résolution sur le choix du commissaire aux comptes -----	16
Résolution sur le maintien provisoire du secrétariat à Montréal -----	17
Résolution ayant trait aux projets spécifiques -----	18
Résolution pour remercier les organisateurs de l'assemblée constituante -----	19
Communiqué final de l'assemblée constituante -----	20
Liste des participants -----	22
Liste des observateurs -----	29
Liste des délégués spéciaux des organismes-hôtes -----	30
Secrétariat de l'assemblée constituante -----	32

ALLOCUTION

DE BIENVENUE

prononcée par Monsieur Raymond David,
vice-président et directeur général
de la Radiodiffusion française de
Radio-Canada et coprésident du CIRTEF

Chers délégués, bienvenue à Montréal!

La Société Radio-Canada et l'Office de radio-télévision du Québec sont honorés de recevoir de nouveau cette année, à l'occasion de l'assemblée constituante du Conseil international des radios-télévisions d'expression française, les responsables des organismes de radiodiffusion qui ont répondu à l'invitation adressée à toutes les radios-télévisions qui font usage du français.

Nous sommes particulièrement heureux, mon collègue Yves Labonté et moi-même, de revoir à Montréal ceux qui ont participé au fructueux colloque de juin 1977. Nous accueillons aussi avec grand plaisir les nouveaux délégués. Nous sommes sûrs que ces derniers porteront aux travaux du CIRTEF tout autant d'intérêt que les premiers.

Nous voulons par ailleurs remercier les membres du Bureau provisoire de l'honneur qu'ils nous ont fait et de la confiance qu'ils nous ont témoignée en choisissant Montréal comme lieu de cette rencontre.

Au cas où certains d'entre vous ne les connaîtraient pas tous, permettez-moi de vous présenter les membres de ce Bureau:

- Monsieur Yves Labonté, président-directeur général de l'Office de radio-télévision du Québec, qui a assuré avec moi la présidence du CIRTEF;
- Monsieur Charles-Stanislas Bathéas-Mollomb, qui était directeur général de la Radio-Télévision Congolaise au moment de son élection et qui a depuis été promu au poste de secrétaire général à l'Information au Ministère de l'Information du Congo; malheureusement, Monsieur Mollomb n'a pu se joindre à nous à l'occasion de cette rencontre;

- Mademoiselle Imouna Saouli, chef des Relations internationales de la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne;
- Monsieur Jean-Claude Michaud, directeur du Service des Affaires internationales et de la Coopération de TéléDiffusion de France;
- Monsieur René Schenker, directeur de la Radio-Télévision Suisse Romande;
- Monsieur Jean Tardif, directeur du cabinet du secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique. Je profite de l'occasion pour rendre un hommage particulier à l'Agence qui a joué le rôle de promoteur de la rencontre qui devait donner naissance au CIRTEF.

Nous voilà donc réunis pour constituer le Conseil international des radios-télévisions d'expression française.

Nous répondons ainsi au voeu exprimé unanimement, il y a un an, lors du colloque de juin 1977, par les représentants et responsables de 34 organismes de radiodiffusion.

Les participants à ce colloque ont constaté qu'il n'existe pas d'organisme permettant la coopération multilatérale entre toutes les radios et télévisions qui utilisent la langue française et ils ont recommandé qu'un tel organisme soit mis sur pied.

Dans ce but, ils ont demandé au Bureau élu lors du colloque de rester en fonction et de prendre les dispositions requises en vue de tenir l'assemblée constituante du CIRTEF en 1978. Ils ont de plus chargé l'Office de radio-télévision du Québec et la Société Radio-Canada d'assurer le secrétariat provisoire.

Permettez-moi de vous faire un bref compte rendu du travail qui a été accompli en vertu de ce mandat.

Les coprésidents ont chargé Monsieur Jean-Louis Arcand d'assumer à plein temps les fonctions de secrétaire général provisoire; ils ont demandé à Maître Berbard Benoist, conseiller juridique, de participer à l'élaboration du projet de statuts et ils ont retenu les services d'une secrétaire de direction.

Le secrétariat provisoire a été doté du matériel et des ressources financières requises pour mener à bonne fin ses travaux. Ce secrétariat a en outre bénéficié de l'appui des nombreux spécialistes dont disposent Radio-Canada et Radio-Québec.

Le travail accompli par le secrétariat a été soumis au Bureau provisoire lors d'une première réunion tenue à Genève, les 12, 13 et 14 décembre 1977. Au cours de cette rencontre, le Bureau s'est employé à définir le concept d'ensemble du CIRTEF et à élaborer son mode de financement.

Une seconde réunion du Bureau a eu lieu à Paris, les 3 et 4 avril dernier, pour mettre au point le projet final de statuts, pour établir les prévisions budgétaires et pour déterminer les modalités d'organisation de l'assemblée constituante.

Les documents que nous vous soumettons témoignent de l'engagement et même de la ferveur avec laquelle le Bureau provisoire s'est acquitté de la tâche qui lui a été confiée. Cette tâche, nous la considérons vitale étant donné l'importance de l'organisme de coopération que nous allons mettre sur pied.

Dans la société où nous vivons, la radio et la télévision jouent un rôle primordial. Leur essor prend une dimension qui déborde largement les frontières traditionnelles.

Il en résulte une interaction dont personne n'est exempt et, dans un tel contexte, la coopération multilatérale est la seule voie qui permette à tous de participer au développement d'une nouvelle force affectant notre devenir commun.

Ceux d'entre nous qui ont la chance de disposer de moyens puissants ne sauraient tourner le dos à ceux qui sont moins bien pourvus et ceux-ci ne sauraient rester à l'écart du dialogue international qui se développe par l'entremise de la radio-télévision sans que ne s'accentue un déséquilibre dont les conséquences sont connues.

Cette forme de coopération s'impose d'autant plus à un groupe de radio-diffuseurs comme le nôtre entre lesquels l'usage d'une langue commune facilite la communication et favorise les échanges de toutes sortes.

C'est pourquoi nous devons mettre le CIRTEF sur pied; un CIRTEF où tous les organismes-membres viennent, sur un pied d'égalité, participer à la définition des objectifs et concevoir les programmes de coopération.

Nous croyons fermement qu'une telle coopération multilatérale, basée sur l'apport de chacun, nous enrichira tous, permettra à nos organismes de mieux s'acquitter de leurs missions respectives et contribuera grandement au développement d'une société universelle équitable.

Vous verrez, par le déroulement de ces assises, que mon collègue Yves Labonté et moi nous sommes divisés le travail. Vu sa solide formation juridique, Monsieur Labonté nous guidera à travers le subtilités des statuts. Je prendrai ensuite la relève pour l'examen des projets que le Conseil pourra entreprendre. J'invite donc Monsieur Labonté à vous présenter le concept d'ensemble du CIRTEF.

Mes chers amis,

Ai-je besoin de vous rappeler que nous sommes dans un contexte de bienvenue des villes de l'Est du Canada dans la ville de Montréal. C'est à ce titre que je vous invite à faire usage de l'Office de culture de l'ONU qui nous accueille avec tout cœur, donnez-nous toutes les facilités pour assurer la coopération internationale.

Mais, pour y arriver, il nous faut dépasser nos ambitions initiales. Il s'agit, pour vous, essentiellement, à présent de proposer au Bureau à qui vous en avez confié le soin de modifier les prévisions des statuts qui constitueront, je suppose, la base de l'organisation que vous avez unanimement acceptée et créée dans les derniers plénières dans l'étude des statuts. Il se peut également d'ajouter le lien de continuité qui doit exister entre les statuts de l'automne de l'année dernière et les statuts qui vont aujourd'hui être soumis à votre considération.

Le secrétariat provisoire, par les administrateurs qu'il nous a fait convenir, vous a tenu au courant, je crois, des diverses discussions entamées par le Bureau depuis juin 1957 et nous espérons bientôt pouvoir vous les rappeler brièvement.

Je ne reviendrai pas sur ces aspects. Je voudrais plutôt attirer votre attention sur ce qu'on pourrait appeler l'essence même du CIRTEF tel qu'il se dégage des résolutions adoptées jusqu'à présent et dont les statuts doivent nécessairement traduire l'esprit.

La résolution créant le CIRTEF lui fixe des objectifs suivants : (je me réfère aux actes de colloque, Rap. No. 1)

EXPOSÉ SUR
LE CONCEPT D'ENSEMBLE

par Monsieur Yves Labonté,
président-directeur général de
l'Office de radio-télévision du Québec

Mes chers amis,

Ai-je besoin de préciser que je fais miennes toutes et chacune des paroles de bienvenue que vient de vous adresser mon collègue de la Société Radio-Canada. C'est avec beaucoup d'enthousiasme et une grande fierté que l'Office de radio-télévision du Québec a été associé aux travaux préparatoires qui nous ont conduits au jour d'aujourd'hui qui, je l'espère de tout coeur, donnera naissance à ce qui deviendra un rouage essentiel de la coopération internationale.

Mais, pour y arriver, il nous faut dès maintenant nous mettre au travail. Il s'agit, pour vous, essentiellement, à partir du projet proposé par le Bureau à qui vous en avez confié le mandat en juin 1977, d'adopter des statuts qui constitueront, en quelque sorte, la charte de l'organisme dont vous avez unanimement souhaité la création. Mais avant de plonger de pleins pieds dans l'étude des statuts, il me paraît essentiel d'établir le lien de continuité qui doit exister entre les résolutions du colloque de l'année dernière et les statuts qui sont aujourd'hui proposés à votre considération.

Le secrétariat provisoire, par les communiqués qu'il vous a fait parvenir, vous a tenus au courant, je crois, des diverses démarches entreprises par le Bureau depuis juin 1977 et mon collègue Raymond David vient de les rappeler brièvement.

Je ne reviendrai pas sur cet aspect. Je voudrais plutôt attirer votre attention sur ce qu'on pourrait appeler le concept d'ensemble du CIRTEF tel qu'il se dégage des résolutions adoptées à Montréal et dont les statuts doivent nécessairement traduire l'esprit.

La résolution créant le CIRTEF lui fixe les objectifs suivants: (ici je me réfère aux actes du colloque, page 42)

- 1) établir un dialogue permanent, ouvert à tous les organismes professionnels de radio et de télévision d'expression française à travers le monde;
- 2) promouvoir entre les membres une large communication d'expériences, d'informations, sur tous les aspects de la radio et de la télévision;
- 3) favoriser de diverses manières la coopération entre les membres, par l'échange et la coproduction d'émissions, par l'assistance mutuelle en matière de production et d'équipement, par la prestation de services d'experts et par l'entraide dans la formation des personnels.

De ces objectifs et des travaux de juin 1977, il ressort clairement que le CIRTEF doit être un lieu de rencontre et de réflexion entre professionnels de la radio et de la télévision. Il doit être ouvert à toutes les radios et télévisions qui, à travers le monde, utilisent la langue française. Enfin, il doit situer son action dans un contexte de coopération multilatérale.

Mais il existe, bien sûr, d'autres organismes de coopération internationale et le problème se pose de savoir comment le CIRTEF va se tituer par rapport à eux. Ce problème n'a pas échappé aux délégués du colloque de Montréal. Les actes du colloque précisent, à ce sujet:

- 1) "que l'action du CIRTEF se situe en complément des mécanismes de la coopération bilatérale ou multilatérale entre les Etats";
- 2) "que l'Agence de coopération culturelle et technique entretient avec le CIRTEF une relation privilégiée, comparable à celle que l'UNESCO entretient avec les organisations non gouvernementales dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture";
- 3) "que les responsables permanents de l'activité du CIRTEF devront veiller à assurer la coordination de ses travaux avec les autres activités internationales intéressant les radiodiffuseurs".

Donc, non pas dédoublement ou remplacement des organismes existants, mais bien insertion dans cet ensemble et complémentarité des actions de coopération. L'action du CIRTEF devra donc s'exercer, chaque fois que cela sera possible, par l'entremise de mécanismes qui existent ou des services dont disposent déjà les radiodiffuseurs.

C'est animé de cet esprit et guidé par les principes que je viens de rappeler brièvement que le Bureau s'est employé à préparer les statuts qu'il propose aujourd'hui à votre approbation.

On a cherché à arrêter une forme d'organisation qui puisse permettre de maintenir le dialogue et de promouvoir la coopération multilatérale tout en évitant de mettre en place une structure trop lourde qui absorberait les ressources disponibles au détriment des véritables programmes de coopération.

Nous vous proposons donc globalement la structure suivante:

L'organe suprême du CIRTEF sera la Conférence générale qui réunira tous les deux ans les délégués des organismes-membres. Ces Conférences générales, tout en présentant une occasion idéale pour échanger des renseignements et communiquer des expériences, seront le lieu de réflexion où l'on pourra définir les besoins, établir les priorités et élaborer les programmes.

La Conférence générale confiera à un Bureau composé de représentants des diverses régions géographiques et culturelles le mandat de donner suite à ses décisions et de veiller à la bonne marche du CIRTEF entre les réunions biennales.

Le CIRTEF sera aussi doté d'une structure permanente "légère", le Secrétariat général, qui coordonnera les programmes, assurera la liaison avec les autres organismes internationaux, planifiera les réunions et maintiendra les communications avec les membres.

Ce Secrétariat général, il faut bien le comprendre, ne sera pas chargé de réaliser les programmes. Il devra, bien sûr, coordonner les activités, mais leur réalisation proprement dite reviendra aux membres; cela nous paraît fondamental pour pouvoir maintenir une structure administrative et opérationnelle légère, souple et la moins coûteuse possible.

Nous prévoyons d'ailleurs que le Secrétariat sera logé dans les locaux d'un organisme-membre qui lui assurera les services auxiliaires requis à un coût forcément moindre que si le Secrétariat devait se doter lui-même de ces services.

Ces considérations m'amènent à traiter de la question importante du financement du CIRTEF.

Nous proposons un système budgétaire double comprenant le budget des activités professionnelles et le budget des projets spécifiques.

Le budget des activités professionnelles, constitué par une cotisation annuelle versée par les membres, servirait entre autres à maintenir le Secrétariat général et à payer les frais de participation des représentants lors des réunions du Bureau, assurant ainsi la continuité des activités. A cette cotisation pourrait s'ajouter une contribution facultative minime à la caisse-voyage; les membres qui y souscriraient n'auraient pas à payer pour les frais de participation de leur chef de délégation aux Conférences générales.

Le budget des projets spécifiques servirait, comme son nom l'indique, à financer les projets du CIRTEF. Il serait alimenté par des fonds provenant soit d'autres organismes internationaux intéressés par nos projets, soit par ceux versés directement par les Etats, soit encore par les contributions volontaires des organismes-membres.

Enfin, avant de terminer cet exposé, j'aimerais ajouter une dernière considération qui me paraît importante: une organisation comme celle que nous voulons mettre sur pieds se doit d'une part d'être dotée de règles assez précises, donc de contraintes.

Mais d'autre part, elle ne saurait donner de résultats valables que dans la mesure où les membres s'engagent librement et je dirai même avec un certain enthousiasme dans les divers programmes qui leur sont proposés.

Nous avons cherché dans les statuts que nous vous proposons à tenir compte de ces deux aspects. C'est pourquoi nous avons tenu à atténuer les contraintes qui découlent forcément des statuts en posant comme principe la règle de l'unanimité pour toutes les décisions importantes que les Conférences générales subséquentes auront à prendre. Les membres qui, pour des raisons qui leur sont propres, ne sauraient se rallier aux décisions de l'ensemble se trouveront alors dégagés des obligations procédant de telles décisions.

Voilà donc, mes chers amis, les grandes lignes du projet que nous vous proposons. Je peux vous assurer que ces statuts sont le fruit d'un travail sérieux de la part du Bureau et de recherches très minutieuses et très poussées effectuées par le Secrétariat provisoire.

Ils ont été rédigés après une étude comparative des statuts de l'U.E.R., de l'URNTA, de l'Association des radiodiffuseurs du Commonwealth britannique, de l'Union des radiodiffuseurs des pays arabes et de l'Union des radiodiffuseurs des pays asiatiques. Ces statuts pourraient être plus simples ou plus complexes, mais votre Bureau croit qu'ils répondent adéquatement aux objectifs que nous nous proposons d'atteindre et permettront un fonctionnement harmonieux et efficace. Nous vous les proposons donc avec confiance et, je dois le dire, une certaine fierté.

- siégeant à Montréal, à l'Hôtel Ritz-Carlton, du 19 au 23 juin 1978, sous la présidence de Monsieur Raymond David, vice-président et directeur général de la Radiodiffusion française de Radio-Canada et de Monsieur Yves Labonté, président-directeur général de l'Office de radio-télévision du Québec et en présence des membres du Bureau mandaté par le Colloque international des radios-télévisions d'expression française pour convoquer ladite assemblée;
- regroupant trente-deux organismes de radiodiffusion dont la liste est portée en annexe à ce procès-verbal et qui ont répondu à la convocation adressée aux organismes de radiodiffusion qui utilisent entièrement ou partiellement la langue française dans leurs programmes nationaux;

A PRIS LES DÉCISIONS SOUVANTES:

- l'assemblée constitutive adopte les statuts du Conseil International des radios-télévisions d'expression française, qui sont portés en annexe à ce procès-verbal, et fixe son siège à Genève;
- elle admet, le 21 juin 1978, trente et un organismes qui deviennent membres du CIRTEF;
- elle décide d'accepter d'office, avant la première session de la Conférence générale, les organismes admissibles qui en feront la demande;
- elle élit le premier Bureau du CIRTEF qui se compose des organismes-membres suivants:

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

L'assemblée constituante du CIRTEF:

- siégeant à Montréal, à l'Hôtel Ritz-Carlton, du 19 au 23 juin 1978, sous la présidence de Monsieur Raymond David, vice-président et directeur général de la Radiodiffusion française de Radio-Canada et de Monsieur Yves Labonté, président-directeur général de l'Office de radio-télévision du Québec et en présence des membres du Bureau mandaté par le Colloque international des radios-télévisions d'expression française pour convoquer ladite assemblée;
- regroupant trente-deux organismes de radiodiffusion dont la liste est portée en annexe à ce procès-verbal et qui ont répondu à la convocation adressée aux organismes de radiodiffusion qui utilisent entièrement ou partiellement la langue française dans leurs programmes nationaux;

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES:

- l'assemblée constituante adopte les statuts du Conseil international des radios-télévisions d'expression française, qui sont portés en annexe à ce procès-verbal, et fixe son siège à Genève;
- elle admet, le 21 juin 1978, trente et un organismes qui deviennent membres du CIRTEF;
- elle décide d'accepter d'office, avant la première session de la Conférence générale, les organismes admissibles qui en feront la demande;
- elle élit le premier Bureau du CIRTEF qui se compose des organismes-membres suivants:

- Jean-Louis Arcand
secrétaire général
- . à la présidence, l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal;
 - . à la première vice-présidence, l'Institut National de l'Audiovisuel;
 - . à la vice-présidence, la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne, l'Office de radio-télévision du Québec et la Radiodiffusion Nationale du Cameroun;
 - . aux postes de représentant, la Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française, l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin, la Radiodiffusion Nationale du Burundi, la Radiodiffusion-Télévision Marocaine, la Société Radio-Canada, la Société Radio-France, la Radiodiffusion-Télévision Nationale Centrafricaine, la Radio Nationale de Haïti, la Radiodiffusion-Télévision Voltaïque, la Société France Régions 3 et Radiodiffusion-Télévision Mauricienne;
 - sur proposition du Bureau, elle choisit Monsieur Jean-Louis Arcand, de la Société Radio-Canada, pour assumer les fonctions de secrétaire général;
 - elle adopte un budget des activités professionnelles totalisant 203 048 francs suisses pour l'exercice partiel de 1978 et 350 000 francs suisses pour l'exercice complet de 1979;
 - elle demande à la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision, qui accepte, d'assurer la vérification des comptes;
 - elle demande à la Société Radio-Canada et à l'Office de radio-télévision du Québec, qui acceptent, d'abriter le secrétariat jusqu'au moment où le secrétariat général sera installé à Genève;
 - elle adopte une résolution, portée en annexe aux présentes, par laquelle elle charge le Bureau de mettre au point des projets spécifiques qui pourront être adoptés par la première session de la Conférence générale;

- elle adopte par acclamation une résolution témoignant sa gratitude au Bureau provisoire et principalement à ses coprésidents ainsi qu'aux gouvernements du Canada et du Québec pour le support généreux qu'ils ont apporté à la création du CIRTEF;
- elle adopte un communiqué final et ce procès-verbal pour rendre compte de ses travaux.

- La Société Française Antenne 2
- La Société France Régions 3
- L'Institut National de l'Audiovisuel Français

Fait à Montréal, Québec, Canada, ce vingt-troisième jour de juin 1978.

- L'Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin
- L'Office de Radio-Télévision du Québec

Jean-Louis Arcand,
secrétaire de l'assemblée
conservatoire

-
- The circular stamp contains the following text:
CIRTEF
CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIOS-TÉLÉVISIONS D'EXPRES-
SION FRANÇAISE
- Radio-Rwanda
 - Radio-Seychelles
 - Radio Monte-Carlo
 - La Radiodiffusion Nationale du Burundi
 - La Radiodiffusion Nationale du Cameroun
 - La Radiodiffusion Nationale Tchadienne
 - La Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française
 - La Radiodiffusion-Télévision Nationale Centrafricaine
 - La Radio-Télévision Guinéenne
 - La Radiodiffusion-Télévision Gabonaise
 - La Radiodiffusion-Télévision Marocaine
 - La Radiodiffusion-Télévision Mauricienne
 - La Radio Nationale de Haïti

LISTE DES 31 ORGANISMES on de la Nouvelle Marche (Togo)

QUI ONT ADHÉRÉ

LE 21 JUIN 1978

- La Société Française de Production et de Crédit Audiovisuel
- La Société Radio-Canada
- La Société Française d'Etat de Radiodiffusion-Télévision Tunisienne
- La Société Française de Radiodiffusion-Télévision Veveyse
- La Société Française Antenne 2
- La Société France Régions 3
- L'Institut National de l'Audiovisuel (France)
- L'Office Mauritanien de Radiodiffusion et de Cinéma
- L'Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin
- L'Office de radio-télévision du Québec
- L'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal
- L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
- La Société Radio-France
- Radio-Mali
- Radio-Rwanda
- Radio-Seychelles
- Radio Monte-Carlo
- La Radiodiffusion Nationale du Burundi
- La Radiodiffusion Nationale du Cameroun
- La Radiodiffusion Nationale Tchadienne
- La Radio-Télévision Belge de la Communauté Culturelle Française
- La Radiodiffusion-Télévision Nationale Centrafricaine
- La Radio-Télévision Guinéenne
- La Radiodiffusion-Télévision Gabonaise
- La Radiodiffusion-Télévision Marocaine
- La Radiodiffusion-Télévision Mauricienne
- La Radio Nationale de Haïti

- La Radiodiffusion-Télévision de la Nouvelle Marche (Togo)
- La Radiodiffusion-Télévision Tunisienne
- La Radiodiffusion-Télévision Voltaïque
- La Société Française de Production et de Cration Audiovisuelle
- La Socit Radio-Canada CIRTEF, runie  Montral ce 21e jour
- La Socit Suisse de Radiodiffusion et Tlvision
- TlDiffusion de France
- La Socit Tlvision Franaise 1 d'organismes admissibles cette assemble et que, dans d'autres cas, le dlgu n'ait pas habilit  signer immdiatement l'acte d'adhsion;
- reconnaissant que ces organismes devraient participer  la premre Confrence gnrale du CIRTEF en qualit de membre;

DCIDE

- que ceux de ces organismes qui en feront la demande avant la premre Confrence gnrale sont accepts d'ofce au CIRTEF;

ET AUTORISE

- le prsident du CIRTEF ou son Fond de pouvoir  signer, pour et au nom du CIRTEF, l'acte d'adhsion de ces organisme.

Jean-Louis Arcand,
secrtaire de l'assemble



RÉSOLUTION ACCEPTANT D'OFFICE
LES ORGANISMES ADMISSIBLES

L'assemblée constituante du CIRTEF, réunie à Montréal ce 21e jour de juin 1978:

- constatant qu'un certain nombre d'organismes admissibles au CIRTEF n'ont pu participer à cette assemblée et que, dans d'autres cas, le délégué n'était pas habilité à signer immédiatement l'acte d'adhésion;
- reconnaissant que ces organismes devraient participer à la première Conférence générale du CIRTEF en qualité de membre;

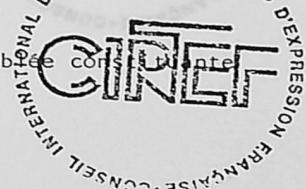
DÉCIDE

- que ceux de ces organismes qui en feront la demande avant la première Conférence générale sont acceptés d'office au CIRTEF;

ET AUTORISE

- le président du CIRTEF ou son fondé de pouvoir à signer, pour et au nom du CIRTEF, l'acte d'adhésion de ces organismes.

Jean-Louis Arcand,
secrétaire de l'assemblée



RÉSOLUTION SUR LE CHOIX
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée constituante du CIRTEF, réunie à Montréal du 19 au 23 juin 1978:

- considérant que le siège du CIRTEF est situé à Genève;
- considérant la disponibilité en Suisse de services compétents de vérification;

DEMANDE

à la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision, membre actif du CIRTEF, de prendre toutes dispositions utiles et nécessaires pour assurer la vérification annuelle des livres et des comptes du CIRTEF.

Jean-Louis Arcand,
secrétaire de l'assemblée constituante



RÉSOLUTION SUR LE MAINTIEN PROVISOIRE
DU SECRÉTARIAT À MONTRÉAL

L'assemblée constituante du CIRTEF, réunie à Montréal du 19 au 23 juin 1978:

- considérant le temps requis pour mettre sur pied le secrétariat général permanent;
- constatant qu'un délai est nécessaire pour permettre au secrétaire général de déménager et de s'installer à Genève;

DEMANDE

DONNE MANDAT

à la Société Radio-Canada et à l'Office de radio-télévision du Québec d'abriter le secrétariat général jusqu'à ce que le secrétariat de Genève soit en opération.

groupes de travail ou des chargés des organismes-membres de définir la stratégie de réalisation dans le but de faire rapport à la prochaine session de la Conférence générale du CIRTEF.

Jean-Louis Arcand,
secrétaire de l'assemblée constituante

Jean-Louis Arcand,
secrétaire de l'assemblée constituante



RÉSOLUTION AYANT TRAIT
AUX PROJETS SPÉCIFIQUES

DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

L'assemblée constituante du CIRTEF, réunie à Montréal du 19 au 23 juin 1978, après un échange de vues sur les projets spécifiques :

DEMANDE

à l'ensemble des organismes-membres de faire parvenir au Secrétariat général, avant le premier octobre 1978, un exposé détaillé sur les projets spécifiques qu'ils recommandent au CIRTEF;

DONNE MANDAT

au Bureau du CIRTEF d'examiner les propositions faites au cours de l'assemblée constituante et de recevoir et d'examiner tous les projets qui seront soumis par les organismes d'ici le premier octobre 1978, d'établir les priorités et de constituer des groupes de travail ou de charger des organismes-membres de définir les modalités de réalisation dans le but de faire rapport à la première session de la Conférence générale du CIRTEF.

Jean-Louis Arcand,
secrétaire de l'assemblée constituante



RÉSOLUTION POUR REMERCIER
LES ORGANISATEURS
DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

L'assemblée constituante du Conseil international des radios-télévisions d'expression française, réunie à Montréal du 19 au 23 juin 1978:

- considérant le rôle éminent qu'a assumé au cours de l'année écoulée le bureau provisoire élu lors du colloque de juin 1977 et tout particulièrement le travail de ses coprésidents, Monsieur Raymond David, vice-président et directeur général de la Radiodiffusion française de la Société Radio-Canada, et Monsieur Yves Labonté, président-directeur général de l'Office de radio-télédiffusion du Québec;
- considérant l'appui des gouvernements du Canada et du Québec par leurs instances respectives du Secrétariat aux Affaires extérieures et du ministère des Affaires intergouvernementales;
- considérant la collaboration et le support généreux qu'ont assuré l'Office de radio-télédiffusion du Québec et la Société Radio-Canada

EXPRIME

à l'endroit des personnes, gouvernements et organismes ici nommés, sa plus vive reconnaissance, l'inscrit comme vote unanime de l'assemblée au procès-verbal de sa séance plénière du 23 juin 1978 et prie le secrétaire général du CIRTEF de rendre public cette résolution.

Jean-Louis Arcand,
secrétaire de l'assemblée



COMMUNIQUÉ FINAL
DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Les représentants de 31 organismes de radio et de télévision venant de l'Afrique, de l'Europe, de l'Océan Indien, des Antilles et d'Amérique, ont constitué à Montréal, le Conseil international des radios-télévisions d'expression française, qui sera connu sous le sigle CIRTEF.

Premier organisme international ayant pour but de susciter les échanges professionnels, l'assistance mutuelle en matière de formation, de technique, de production et de programmation et la coopération multilatérale entre tous les organismes de radio ou de télévision qui, à travers le monde, utilisent entièrement ou partiellement la langue française dans leurs programmes nationaux ou régionaux, le CIRTEF entend promouvoir par son action le progrès de ces média qui sont essentiels au développement de la société. Il se veut un complément aux organismes existants.

Au cours de la réunion de l'assemblée constitutive, tenue à Montréal du 19 au 23 juin 1978, les délégués ont adopté, dans un climat d'entente et de coopération, les statuts du CIRTEF et ils ont établi une première liste de projets de coopération. Ils ont en outre décidé de faire rapidement un inventaire des besoins et ils ont chargé le Bureau du CIRTEF d'établir des priorités.

M. Assane N'Diaye, directeur général de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal, a été élu président du CIRTEF. Le premier vice-président est M. Pierre Fromentin, de l'Institut National de l'Audiovisuel (France) alors que Mlle Imouna Saouli, de la Radiodiffusion-Télévision Tunisienne, ainsi que M. Richard Ekoka Sam Ewandé, de la Radiodiffusion Nationale du Cameroun, et M. André de Bellefeuille, de l'Office de radio-télévision du Québec, ont été élus à la vice-présidence.

M. Jean-Louis Arcand, de la Société Radio-Canada, qui depuis un an a assumé à titre provisoire cette fonction, a été choisi comme secrétaire général du CIRTEF. Le siège de l'organisme a été fixé à Genève et la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision en sera l'hôte. La première Conférence générale du CIRTEF aura lieu en juin 1979, à Dakar, au Sénégal.

Montréal, le 23 juin 1978

Jean-Louis Arcand,
secrétaire de l'assemblée consultante

Directeur général
Office de Radiodiffusion
C.P. 366
Ottawa

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES RADIOS-TÉLÉVISIONS
D'EXPRESSION FRANÇAISE
CIRTEF
CONSEIL INTERNATIONAL
DE L'EXPRES

BURUNDI

(M.) GABUNDI, Arthan
Directeur général
Radiodiffusion Nationale du Burundi (R.D.B.)
C.P. 1900
Bujumbura

CAMEROUN

(M.) EDOKE SAM EWANDÉ, Richard
Conseiller technique du ministre de l'information et de la culture
Radiodiffusion Nationale du Cameroun (R.D.C.)
C.P. 281
Yaoundé

CANADA

(M.) DAVID, Raymond
Vice-président et directeur général de la
Radiodiffusion française
Société Radio-Canada (S.R.C.)
1400 est, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
H2L 2M2

LISTE DES PARTICIPANTS

(AU 23 JUIN 1978)

BELGIQUE

(M.) MIGNON, Jean-Charles
Chef du Centre de production international
Radio-Télévision Belge de la Communauté
Culturelle Française (R.T.B.F.)
52, boulevard Reyers
1040 Bruxelles

BÉNIN

(M.) AMOUSSOU, Gualbert
Directeur général
Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin (O.R.T.B.)
C.P. 366
Cotonou

BURUNDI

(M.) GAHUNGU, Athanase
Directeur général
Radiodiffusion Nationale du Burundi (R.N.B.)
C.P. 1900
Bujumbura

CAMEROUN

(M.) EKOKE SAM EWANDÉ, Richard
Conseiller technique du Ministre de l'Information et de la Culture
Radiodiffusion Nationale du Cameroun (R.N.C.)
C.P. 281
Yaoundé

CANADA

(M.) DAVID, Raymond
Vice-président et directeur général de la
Radiodiffusion française
Société Radio-Canada (S.R.C.)
1400 est, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
H2L 2M2

CANADA (suite)

(M.) LABONTE, Yves
Président-directeur général
Office de radio-télévision du Québec (O.R.T.Q.)
1000, rue Fullum
Montréal, Québec
H2K 3L7

(M.) LACROIX, Léo-F.
Directeur général
Division des services français
Office de la télécommunication éducative
de l'Ontario (O.T.É.O.)
C.P. 200, succursale Q
Toronto, Ontario
M4T 2T1

(M.) LANDRY, Jacques
Directeur général adjoint de la
Radiodiffusion française
Société Radio-Canada (S.R.C.)
1400 est, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
H2L 2M2

(M.) de BELLEFEUILLE, André
Directeur des Relations internationales
Office de radio-télévision du Québec (O.R.T.Q.)
1000, rue Fullum
Montréal, Québec
H2K 3L7

CENTRAFRICAIN (EMPIRE)

(M.) MAGBA-TOTAMA, Chérubin-R.
Directeur des programmes
Radiodiffusion-Télévision Nationale Centrafricaine (R.T.N.C.)
C.P. 940
Bangui

DETERMINATION AND
EFFECT OF VARIOUS INTRAMOLECULAR
INTERACTIONS ON GELATION
IN POLY(1,3-PHENYLENE TERPHENYL)
AND POLY(1,3-PHENYLENE TERPHENYL-
BIS(4-NITROPHENYL))
BY R. J. HARRIS, D. J. HANNAH,
AND R. C. WILSON

ABSTRACT: The effect of various intramolecular interactions on gelation in poly(1,3-phenylene terphenyl) and poly(1,3-phenylene terphenyl-bis(4-nitrophenyl)) has been studied. Gelation was measured by the ratio of the reduced viscosity to the reduced osmotic pressure. The reduced osmotic pressure was measured by the osmotic pressure of dilute aqueous solutions of the polymer. The reduced viscosity was measured by the intrinsic viscosity of dilute aqueous solutions of the polymer. The reduced osmotic pressure was measured by the osmotic pressure of dilute aqueous solutions of the polymer. The reduced osmotic pressure was measured by the osmotic pressure of dilute aqueous solutions of the polymer.

FRANCE (suite)

(M.) ERNOULT, Claude
Directeur adjoint de Radio-France Internationale
Radio-France
116, avenue du Président-Kennedy (T.N.A.)
75786 Paris, Cédex 16

(M.) VILLENEUVE, Robert
Chef du service des Relations internationales
Télévision Française 1 (T.F. 1)
17, rue l'Arrivée (T.S.C.)
75737 Paris, Cédex 15

(M.) QUOIREZ, Jacques
Directeur adjoint chargé des Relations extérieures
et des Relations publiques
Antenne 2 (A2)
5, rue Montessuy (T.B.C.)
75341 Paris, Cédex 07

(M.) COUSIN, Bertrand
Secrétaire général
France Régions 3 (F.R. 3)
116, avenue du Président-Kennedy
75786 Paris, Cédex 16

(M.) de PERIER, François-Xavier
Responsable des Affaires internationales
France Régions 3 (F.R. 3)
116, avenue du Président-Kennedy
75786 Paris, Cédex 16

(M.) MICHAUD, Jean-Claude
Directeur du service des Affaires internationales
et de la Coopération
TéléDiffusion de France (T.D.F.)
21-27, rue Barbès
92120 Montrouge
Paris

(M.) MATHIEU, René
Directeur général
Radio-Nationale de Haïti (R.N.H.)
Rue du Magasin de l'Etat
Port-au-Prince

FRANCE (suite)

(M.) FROMENTIN, Pierre
Directeur de l'action internationale et de
la formation professionnelle
Institut National de l'Audiovisuel (I.N.A.)
21-23, boulevard Jules-Ferry
75011 Paris

(M.) NAKACHE, Jacques
Directeur chargé des Relations internationales
Société Française de Production et de Crédit
Audiovisuelle (S.F.P.)
36, rue des Alouettes
75019 Paris

GABON

(M.) ÉBANG, Grégoire-Edzang
Conseiller technique du directeur général
Radiodiffusion-Télévision Gabonaise (R.T.G.)
C.P. 10150
Libreville

(M.) MATHIEU, Claude
Conseiller technique
Radiodiffusion-Télévision Gabonaise (R.T.G.)
C.P. 10150
Libreville

GUINÉE

(M.) KANTÉ, Diao
Directeur général
Radio-Télévision Guinéenne (R.T.G.)
C.P. 617
Conakry

HAÏTI

(M.) MATHIEU, Rémy
Directeur général
Radio Nationale de Haïti (R.N.H.)
Rue du Magasin de l'Etat
Port-au-Prince
C.P. 200
Nouakchott

HAUTE-VOLTA

(M.) OUÉDRAOGO, Jean-Modeste
Directeur général
Radiodiffusion-Télévision Voltaïque (R.T.V.)
C.P. 7029
Ouagadougou

LUXEMBOURG

(M.) JUNGERS, Jacques
Secrétaire général
Radio-Télévision Luxembourg (R.T.L.)
C.P. 1002
Villa Louvigny

MALI

(M.) AMADOU, Kamir Oumbiad
Conseiller technique
Radio-Mali
C.P. 171
Bamako

MAROC

(M.) BEKKALI, Abdellatif
Sous-directeur chargé de la Télévision
Radiodiffusion-Télévision Marocaine (R.T.M.)
1, Zahkat Al-Brihi
Rabat

MAURICE (ILE)

(M.) RAMUDHIN, Basdéo
Directeur général adjoint
Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (R.T.M.)
C.P. 48
Curepipe

MAURITANIE

(M.) YALL, Zacharia
Attaché à la direction
Office Mauritanien de Radiodiffusion (O.M.R.)
C.P. 200
Nouakchott

MONACO

(M.) GAUTHIER, Jean
Directeur des programmes
Radio Monte-Carlo (R.M.C.)
C.P. 128
Monte-Carlo

RWANDA

(M.) HIGIRO, Jean-Marie-Vianney
Directeur
Radio-Rwanda
C.P. 83
Kigali

SÉNÉGAL

(M.) N'DIAYE, Assane
Directeur général
Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal (O.R.T.S.)
C.P. 1765
Dakar

SEYCHELLES

(M.) BONNELAME, Jérémie
Directeur de l'Information
Radio-Seychelles
C.P. 321
Victoria, Ile Mahé

SUISSE

(M.) SCHENKER, René
Directeur de la Radio-Télévision Suisse Romande
Société Suisse de Radiodiffusion et
Télévision (S.S.R.T.)
6, avenue de la Gare
1001 Lausanne

LIAISONS OBSERVATEURS

TCHAD

(M.) BASSOUNDA, Ndikibeulngar
Directeur
Radiodiffusion Nationale Tchadienne (R.N.T.)
C.P. 892
N'Djamena
Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.)

TOGO

(M.) AMEDEGNATO, Kokou
Directeur de Radio-Lomé
Radiodiffusion-Télévision de la Nouvelle Marche (R.T.N.M.)
C.P. 434
Lomé
Centre radiophonique des programmes
de l'opposition (C.R.P.O.)

TUNISIE

(Mme) SAOULI, Imouna
Chef du service de la Coopération et
des Relations extérieures
Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (R.T.T.)
71, avenue de la Liberté
Tunis

(M.) TARDIF, Jean
Directeur du cabinet du secrétaire général
Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.)
19, avenue de Messine
Paris 75008

FRANCE

(M.) TATE, Paul
WOODFIL
C.P. 3668
Lafayette, Louisiana
ETATS-UNIS 70502

TCRVA

(M.) PASSOONDA, Nijkerkenswaard
Directeur
Raadiotélévisie Nederland Telenieuws (R.T.T.)
C.P. 825
Bijlswoude

TOSCO

(M.) AMEDDEMA, Kogen
Directeur de Radio-Télé
Raadiotélévisie Nederland (R.T.T.)
C.P. 834
Lage

TUNISIE

(Mme) SAOUFI, Tunisie
Chef du service de la coopération et
des relations extérieures
Raadiotélévisie Tunisie (R.T.T.)
Z.I., avenue de la Lippede
Tunis

LISTE DES OBSERVATEURS

(AU 23 JUIN 1978)

(M.) CRÉPEAU, Jean-Claude
Chargé d'études développement éducation
Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.)
19, avenue de Messine
Paris 75008
FRANCE

(Mme) DUCHATEAU, Odette
Secrétaire générale
Communauté radiophonique des programmes
de langue française (C.R.P.L.F.)
116, avenue du Président-Kennedy
75786 Paris, Cédex 16
FRANCE

(M.) DUGAS, Jean-Marie
Président
Communauté des télévisions francophones (C.T.F.)
1400 est, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
CANADA H2L 2M2

(M.) TARDIF, Jean
Directeur du cabinet du secrétaire général
Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.)
19, avenue de Messine
Paris 75008
FRANCE

(M.) TATE, Paul
CODOFIL
C.P. 3668
Lafayette, Louisiane
ÉTATS-UNIS 70502

LISTE DES OBSERVATOIRES
(AU 23 JUIN 1978)

(M.) CREEPYEAR, Japon-C-Japon
Chambre d'échanges avec l'opérateur français
Aéronave de coopération militaire et technique (A.C.C.T.)
18, avenue de Messine
Paris 75008
FRANCE

(M.) DUCHATEAU, Belgique
Secrétariats techniques
Communication rapide entre les trois dernières
116, avenue de Bruxelles-Bruxelles
12386 Bruxelles, Belgique 10
FRANCE

(M.) DUGAZ, Ile-de-France
Bâtiment
Communication des télécommunications (C.T.C.T.)
1400 av. Paul-Valéry 92130 Gennevilliers
Montreuil, France
CANADA HST SMS

(M.) TARDIF, Jean
Dirigeants au sein du secteur de l'aéronautique
Aéronave de coopération militaire et technique (A.C.C.T.)
18, avenue de Messine
Paris 75008
FRANCE

(M.) STATE, Paris
11700000
C.P. 3668
Téléaffiche, transmission
ETATS-UNIS 102025
FRANCE

LISTE DES DÉLÉGUÉS SPÉCIAUX

DES ORGANISMES-HÔTES

(AU 23 JUIN 1978)

Ottawa, Ontario
CANADA K1G 3J5

(M.) BUZARÉ, Gilbert
Vice-président à l'Administration
Office de radio-télévision du Québec (O.R.T.Q.)
1000, rue Fullum
Montréal, Québec
CANADA H2K 3L7

(M.) CARON, Claude
Vice-président à l'Exploitation
Office de radio-télévision du Québec (O.R.T.Q.)
1000, rue Fullum
Montréal, Québec
CANADA H2K 3L7

(M.) HÉBERT, Laurier
Chef des Relations internationales - télévision
Société Radio-Canada (S.R.C.)
1400 est, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
CANADA H2L 2M2

(M.) MERCIER, Claude
Chef des Relations internationales - radio
Société Radio-Canada (S.R.C.)
1400 est, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
CANADA H2L 2M2

(M.) ROBERT, Claude
Directeur de la Télévision
Office de radio-télévision du Québec (O.R.T.Q.)
1000, rue Fullum
Montréal, Québec
CANADA H2K 3L7

(Mme) ZIMMERMAN, Betty
Vice-présidente intérimaire aux Relations publiques
Société Radio-Canada (S.R.C.)
1500, avenue Bronson
Ottawa, Ontario
CANADA K1G 3J5

Secrétaire de l'assemblée constituante

(Mme) BENOIST, Bernard
Conseiller juridique

(Mme) TERRIAULT, Lucie
Secrétaire exécutive

(Mme) ALLARD, Cécile
Responsable de la coordination

(Mme) LABERGE, Thérèse
Responsable des intérêts

(M. Y. PÂQUET, Philippe
Responsable des Relations publiques

(Mme) ASSELIN, Carole
Secrétaire

(Mme) ORSALI, Cécile
Secrétaire

(Mme) DESJARLAIS, Francine
Hôtesse

(Mme) TRIBODEAU, Pierrette
Hôtesse

SECRÉTARIAT DE
L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

(M.) ARCAND, Jean-Louis
Secrétaire de l'assemblée constituante

(Me) BENOIST, Bernard
Conseiller juridique

(Mlle) TERRIAULT, Lucie
Secrétaire exécutive

(Mlle) ALLARD, Cécile
Responsable de la coordination

(Mlle) LABERGE, Thérèse
Responsable des hôtesses

(M.) PÂQUET, Philippe
Responsable des Relations publiques

(Mme) ASSELIN, Carole
Secrétaire

(Mme) ORSALI, Cécile
Secrétaire

(Mlle) DESJARLAIS, Francine
Hôtesse

(Mlle) THIBODEAU, Pierrette
Hôtesse

CINEF

Téléx 428 274 CIRI CH
Tél. 022/28 12 11
1211 Genève 8, Suisse
Case Postale 234
20, quai Ernest-Ansermet